

Arrête Municipal N° 2026T41 du 07/08/2026
Portant autorisation d'occuper le domaine public sur la place Sainte-Anne et ses
abords, le 08/08/2026 de 8h à 0h à l'occasion d'un cinéma de plein air, bourg de
Nohant, commune de NOHANT-VIC.

Le Maire de NOHANT VIC

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la demande, en date du 01/08/2026, de l'association Les Amis de Nohant,
représenté par son co-président Mr Philippe BERTRAND, en vue de l'organisation d'un
cinéma de plein air, nécessitant l'utilisation de la place Sainte-Anne,

ARRETE

Article 1 :

L'association Les Amis de Nohant est autorisée à occuper la place Sainte-Anne et ses
abords pour l'organisation d'un cinéma de plein air, le 08/08/2026 à 8h à 0h.

Article 2 :

La présente autorisation inclut l'installation du matériel, la manifestation et le démontage.

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté
pendant toute la durée de l'occupation. En cas de dégradations ou de salissures, la
commune de Nohant-Vic fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais
exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans
indemnités, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou
pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 :

Le Maire de NOHANT VIC,
Les Amis de Nohant,
Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Châtre,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Nohant-Vic, le 07/08/2026

Le Maire de NOHANT VIC
Delphine PICAUD

